

**PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Bruno-de-Montarville du lundi 18 mars 2019, à 19 h, à la salle des délibérations du conseil municipal, au 1585, rue Montarville à Saint-Bruno-de-Montarville, sous la présidence de M. Martin Murray, maire.

Sont présents : Mme la conseillère Marilou Alarie  
M. le conseiller Jacques Bédard  
Mme la conseillère Isabelle Bérubé  
M. le conseiller Joel Boucher  
Mme la conseillère Caroline Cossette  
Mme la conseillère Louise Dion  
M. le conseiller Vincent Fortier

Est absent : M. le conseiller Martin Guevremont

Sont également présents, le directeur général, M. Guy Hébert, et la greffière, M<sup>e</sup> Lucie Tousignant.

---

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

Monsieur le maire Martin Murray constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 19 h.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

**190318-1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Il est PROPOSÉ par Caroline Cossette, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour, tel quel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**190318-2 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 FÉVRIER 2019**

---

Il est PROPOSÉ par Jacques Bédard, APPUYÉ par Louise Dion, et RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 18 février 2019, tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

---

Lors de cette période, les questions ont porté sur les sujets suivants :

- Parc De La Rabastalière et complexe multisports - État de l'étude effectuée et accessibilité à celle-ci / Article paru dans l'hebdomadaire Les Versants sur le départ du directeur général Guy Hébert et les raisons de celui-ci;
- Parc De La Rabastalière et maintien des services pour la période estivale 2019 malgré les études menées sur le terrain;

## PROCÈS-VERBAL VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

- Urgence climatique et dépôt par le conseil de la Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique en octobre 2018 pour appuyer cette initiative et état des gestes concrets posés par la municipalité ou qui devraient l'être pour donner y donner suite;
- Renouvellement de la convention collective de travail des employés cols blancs. Thèmes de la négociation - Respect et Équité - Préavis de grève. Augmentations de salaire attribuées au groupe des cols bleus pour les blancs et égalité entre les deux groupes d'hommes et de femmes;
- Appréciation de travail de monsieur Hébert / Citation du maire dans le journal Les Versants sur les pouvoirs et rôles des membres du conseil lorsqu'ils ne siègent pas en séance du conseil municipal;
- Le rôle des conseillers en dehors des séances du conseil et disponibilité / Haie de cèdres située sur sa propriété et problème rapporté à la conseillère de son district / Possible convocation du maire à la Commission municipale du Québec;
- Complexe multisports - Demande pour obtenir l'étude sur le complexe sportif refusée en vertu de l'accès - Emplacement du complexe et demande de formation de trois (3) comités par le conseil pour trois (3) grands dossiers dont celui du parc De La Rabastalière, du parc Marie Victorin et du complexe régional au sud de la route 116 / Rencontre entre les élus et les représentants du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et demande d'obtention de rapports produits à la suite de cette-ci;
- Démocratie municipale eu égard aux articles parus dans Les Versants - Faute versée aux conseillers municipaux à la suite de l'annonce du départ du directeur général - Prises de grandes décisions à la suite de consultation ne tiennent pas compte de l'opinion des citoyens par exemple lors de l'adoption des PPU et de l'adoption du plan d'urbanisme.

### **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

---

- Liste de mouvement du personnel syndiqué - période se terminant le 1<sup>er</sup> mars 2019
- Liste des virements budgétaires pour la période se terminant le 31 décembre 2018
- Liste des virements budgétaires relatifs aux salaires pour la période se terminant le 31 décembre 2018
- Liste des virements budgétaires pour la période se terminant le 28 février 2019
- Liste des virements budgétaires relatifs aux salaires pour la période se terminant le 28 février 2019
- Liste des contrats de 25 000 \$ à 49 999,99 \$ - février 2019
- Liste des remboursements autorisés de janvier à décembre 2018 - dépenses de recherche et de soutien des conseillers
- Certificat de la greffière concernant la période d'enregistrement du *Règlement 2019-1 décrétant des dépenses pour le renouvellement du parc de véhicules et d'équipements et autorisant un emprunt pour en défrayer le coût*

**PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

- Certificat de la greffière concernant la période d'enregistrement du Règlement 2019-2 décrétant des dépenses pour des travaux de réparation, rénovation, amélioration et gestion automatisée de divers bâtiments municipaux - Emprunt
- Certificat de la greffière concernant la période d'enregistrement du *Règlement 2019-3 décrétant des dépenses pour des travaux de conversion d'éclairage public au DEL et autorisant un emprunt pour en défrayer le coût*
- Rapport des activités du trésorier pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018 – financement et dépenses électorales

**190318-3 AIDE FINANCIÈRE À LA FONDATION RICHELIEU DE SAINT-BRUNO AU PROFIT DE LA PRÉVENTION DU SUICIDE CHEZ LES JEUNES**

---

Il est PROPOSÉ par Joël Boucher, APPUYÉ par Louise Dion, et RÉSOLU d'accorder une aide financière de 1 600 \$ à la Fondation Richelieu de Saint-Bruno dans le cadre de sa campagne de financement 2019 au profit de la prévention du suicide chez les jeunes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**190318-4 NOMINATION DE REPRÉSENTANTS AU SEIN DE DIFFÉRENTS COMITÉS ET COMMISSIONS DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL**

---

Il est PROPOSÉ par Joël Boucher, APPUYÉ par Caroline Cossette, et RÉSOLU de remplacer les représentants de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville au sein des différents comités et commissions de l'agglomération de Longueuil ci-après énumérés par les suivants :

- Commission de la sécurité publique de l'agglomération, à compter du 18 mars 2019 : M. Vincent Fortier par Mme Louise Dion;
- Commission du budget, des finances et de l'administration de l'agglomération, à compter du 18 mars 2019 : M. Martin Murray par M. Jacques Bédard;
- Réseau de transport de Longueuil, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019 : Mme Isabelle Bérubé par Mme Marilou Alarie.

PROPOSITION D'AMENDEMENT

*Il est PROPOSÉ par Vincent Fortier, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU de scinder la présente résolution et de procéder au vote individuellement sur chaque nomination.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*Il est PROPOSÉ par Caroline Cossette, APPUYÉ par Marilou Alarie, et RÉSOLU de remplacer le représentant de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville, monsieur le conseiller Vincent Fortier par madame la conseillère Louise Dion au sein de la Commission de la sécurité publique de l'agglomération, à compter du 18 mars 2019.*

Votes pour : 5

Votes contre: 2 (Vincent Fortier, Isabelle Bérubé)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

*Il est PROPOSÉ par Caroline Cossette, APPUYÉ par Joël Boucher, et RÉSOLU de remplacer le représentant de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville, monsieur le maire Martin Murray par monsieur le conseiller Jacques Bédard au sein de la Commission du budget, des finances et de l'administration de l'agglomération, à compter du 18 mars 2019.*

Votes pour : 5

Votes contre: 2 (Vincent Fortier, Isabelle Bérubé)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

*Il est PROPOSÉ par Caroline Cossette, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU de remplacer la représentante de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville, madame la conseillère Isabelle Bérubé par madame la conseillère Marilou Alarie au sein du Réseau de transport de Longueuil, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019.*

Votes pour : 5

Votes contre: 2 (Vincent Fortier, Isabelle Bérubé)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

**190318-5      SUSPENSION SANS SOLDE DE L'EMPLOYÉ PORTANT LE NUMÉRO DE MATRICULE 240**

---

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Caroline Cossette, et RÉSOLU de procéder à la suspension, sans solde, pour une période de trois (3) journées, de l'employé col bleu portant le numéro de matricule 240.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**190318-6      SUSPENSION SANS SOLDE DE L'EMPLOYÉ PORTANT LE NUMÉRO DE MATRICULE 436**

---

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Caroline Cossette, et RÉSOLU de suspendre sans solde, pour une période de vingt-cinq (25) jours ouvrables, l'employé portant le matricule 436.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**190318-7      CRÉATION D'UN POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE ET NOMINATION DU TITULAIRE À CE POSTE**

---

Il est PROPOSÉ par Marilou Alarie, APPUYÉ par Vincent Fortier, et RÉSOLU d'approuver la création d'un poste de directeur général adjoint performance organisationnelle et, de nommer monsieur Roger Robitaille, directeur des Finances, des Approvisionnements et des Technologies de l'information et trésorier à ce poste en complément de ses fonctions actuelles, et ce, à compter du 18 mars 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

**190318-8 CRÉATION D'UN POSTE DE CHEF DE DIVISION FINANCES ET D'ASSISTANT-TRÉSORIER À LA DIRECTION DES FINANCES, DES APPROVISIONNEMENTS ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET NOMINATION DE LA TITULAIRE**

---

Il est PROPOSÉ par Marilou Alarie, APPUYÉ par Louise Dion, et RÉSOLU d'approuver la création du poste de chef de division finances et d'assistant-trésorier à la Direction des finances, des approvisionnements et des technologies de l'information ainsi que de nommer madame Amélie Fafard à ce poste, à compter du 18 février 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**190318-9 AUTORISATION DES DÉPENSES**

---

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Vincent Fortier, et RÉSOLU d'autoriser les dépenses de la liste préparée au 28 février 2019 de 10 193 395,76 \$, incluant les charges salariales de 588 492,47 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> au 28 février 2019, la liste des dépôts directs pour une somme de 8 280 586,24 \$, la liste des chèques émis pour une somme de 886 155,11 \$, la liste des paiements par débit direct de 443 693,69 \$ et la liste des chèques annulés pour une somme de 5 531,75 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**190318-10 NOMINATION DES PERSONNES AUTORISÉES À SIGNER LES TRANSACTIONS BANCAIRES**

---

Il est PROPOSÉ par Caroline Cossette, APPUYÉ par Louise Dion, et RÉSOLU d'autoriser le maire, M. Martin Murray, ou en son absence le maire suppléant, et le trésorier et directeur des finances, des approvisionnements et des technologies de l'information, M. Roger Robitaille, ou en son absence l'assistante-trésorière, Mme Amélie Fafard, à signer toute convention relative à l'usage des services bancaires ou à signer les fiches d'adhésion lors de l'ouverture d'un compte d'entreprise et à signer les conventions relatives à l'usage des services bancaires;

De faire tirer les chèques de la municipalité au nom de celle-ci le et les faire signer par le maire, M. Martin Murray, et le trésorier et directeur des finances, des approvisionnements et des technologies de l'information, M. Roger Robitaille, au moyen d'une signature apposée mécaniquement ou électroniquement;

De faire endosser les effets de commerce par le trésorier et directeur des finances, des approvisionnements et des technologies de l'information, M. Roger Robitaille, soit par écrit ou soit au moyen d'un tampon portant la mention « pour dépôt au compte seulement »; et

D'autoriser le maire, M. Martin Murray, et le trésorier et directeur des finances, des approvisionnements et des technologies de l'information, M. Roger Robitaille, à signer pour et au nom de la Ville, toutes les conventions relatives à l'obtention d'emprunts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

**190318-11 DEMANDE DE SUBVENTION - PROGRAMME DE GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX (PGAM) DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (FCM)**

---

Il est PROPOSÉ par Louise Dion, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'autoriser le Directeur des finances, des approvisionnements et des technologies de l'information à présenter une demande de subvention dans le cadre du Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités pour la mise en place d'un programme de gestion des actifs municipaux;

De prendre l'engagement d'entreprendre les activités soumises au Programme de gestion des actifs municipaux de la FCM afin d'améliorer son programme de gestion des actifs, à savoir:

- Activité n°1 : Élaborer une stratégie de gestion des actifs municipaux ;
- Activité n°2 : Établir un tableau de bord d'indicateurs de rendement des actifs municipaux ;
- Activité n°3 : Élaborer un outil de sélection et de priorisation de projets; et

De consacrer un montant de 62 500 \$ au financement des coûts associés à ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**190318-12 AIDES FINANCIÈRES ET SOUTIENS TECHNIQUES – MARS 2019**

---

Il est PROPOSÉ par Marilou Alarie, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'accorder les aides financières et soutiens techniques suivants :

- 400 \$ au Club de nage synchronisée Aqua-Rythme pour la présentation de ses activités 2018-2019;
- 530 \$ à la Fondation des maladies du cœur pour la tenue de son 18<sup>e</sup> Salon des vins de la Montérégie devant se tenir au le 3 avril 2019 au Centre Marcel-Dulude;
- 700 \$ à Patinage St-Bruno pour l'organisation de la 45<sup>e</sup> édition de sa revue annuelle présentée les 13 et 14 avril 2019 ainsi qu'un soutien technique;
- 1 500 \$ au Théâtre Saint-Bruno Players pour la production de ses quatre (4) productions théâtrales 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**190318-13 AUTORISATION - TENUE DU FESTIVAL JEUNESSE 2019, FERMETURE DE RUE ET IMPLANTATION DU PARC ÉPHÉMÈRE**

---

Il est PROPOSÉ par Vincent Fortier, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU d'autoriser:

- La tenue du Festival jeunesse 2019 du 9 au 13 juillet, à la Place du Village;

**PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

- La fermeture du chemin De La Rabastalière Ouest, entre les rues Montarville et Hôtel-de-Ville, jusqu'à l'intersection du chemin De La Rabastalière, de 19 h 30 à 23 h, pour cette même période;
- L'implantation du parc éphémère, du 9 juillet au 18 août, sur le terrain vacant (Lot 5 457 990) situé à l'angle de la rue Montarville et chemin De La Rabastalière; et
- Le directeur de l'Urbanisme, de l'Environnement et du Développement durable à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente relative à la location de ce terrain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**190318-14    AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE NOUVELLE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME (PIQM-MADA)**

Il est PROPOSÉ par Marilou Alarie, APPUYÉ par Joël Boucher, et RÉSOLU d'autoriser madame Joséphine Brunelli, chef de division Vie communautaire, à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du projet PRIMADA pour la réfection du terrain de pétanque et l'ajout de deux (2) terrains de « Shuffleboard » au 1741, rue Montarville et de se conformer aux nouveaux critères de ce programme, à savoir:

- De prendre connaissance du nouveau Guide PRIMADA et s'engager à respecter toutes les modalités qui s'appliquent à lui;
- De s'engager à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;
- D'assumer tous les coûts non admissibles au PRIMADA associés à son projet y compris les coûts de dépassement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**190318-15    CONCLUSION D'UNE ENTENTE AVEC MILLE ET UNE RUES POUR LE SERVICE DE TRAVAILLEUR DE RUE SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Vincent Fortier, et RÉSOLU :

- De conclure une entente avec l'organisme Mille et une rues pour la présence d'un travailleur de rue sur le territoire de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville, d'une durée de trois (3) ans pour la période s'étendant du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2022, pour un montant total approximatif de 126 729 \$; et
- D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente à intervenir avec Mille et une rues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**190318-16 DÉROGATION MINEURE DM 2019-008 POUR AUTORISER LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE ISOLÉ SUR UN TERRAIN D'UNE SUPERFICIE INFÉRIEURE À 1 000 M<sup>2</sup> AU 106, RUE DE MÉSY**

---

Les personnes intéressées sont invitées à se faire entendre relativement à cette demande. Un citoyen présent se questionne à l'effet que la réglementation municipale interdise les garages isolés et demande de justifier et même d'abolir celle-ci, s'il y a lieu.

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'approuver la demande de dérogation mineure DM 2019-008, déposée par monsieur Rémi Marcotte, propriétaire, pour autoriser la construction d'un garage isolé sur un terrain d'une superficie inférieure à 1 000 m<sup>2</sup> au 106, rue De MéSY, et ce, en dérogation aux dispositions de l'article 89 du *Règlement de zonage URB-Z2017*, sous réserve :

- De rendre la dérogation mineure nulle et sans effet si un permis n'est pas obtenu par le demandeur dans les douze (12) mois suivant l'adoption de la résolution;
- D'exiger que l'allée d'accès desservant le garage isolé soit composée d'un revêtement perméable ou de deux (2) rangées de dalles permettant la circulation d'un véhicule routier;

et ce, en dérogation aux dispositions de l'article 89 du *Règlement de zonage URB-Z2017*, conformément à la résolution 190220.9 du comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de sa réunion du 20 février 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**190318-17 DÉROGATION MINEURE DM 2019-013 POUR AUTORISER LA RÉDUCTION DE LA MARGE ARRIÈRE MINIMALE DE 10 MÈTRES À 9,50 MÈTRES AUX 2000 À 2090, PLACE DES TILLEULS**

---

Les personnes intéressées sont invitées à se faire entendre relativement à cette demande. Aucun commentaire n'a été émis par les personnes présentes.

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Caroline Cossette, et RÉSOLU d'approuver la demande de dérogation mineure DM 2019-013, déposée par monsieur Jean-Luc Fortin, arpenteur-géomètre, pour et au nom de 9321-1480 Québec inc., pour autoriser la réduction de la marge arrière minimale de 10 mètres à 9,50 mètres aux 2000 à 2090, place des Tilleuls, et ce, en dérogation aux dispositions du tableau des spécifications de la zone HC-431 de l'annexe B du *Règlement de zonage URB-Z2017*, conformément à la résolution 190220.10 du comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de sa réunion du 20 février 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**DÉROGATION MINEURE DM 2019-014 POUR AUTORISER LA RÉDUCTION DE LA CANOPEE, DU NOMBRE DE CASES DE STATIONNEMENT EXIGÉ POUR LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE ET LES BORNES POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES AU 1725, RUE MONTARVILLE**

---

Les personnes intéressées sont invitées à se faire entendre relativement à cette demande. Des citoyens demandent des explications sur la pertinence de réduire le nombre de cases de stationnement pour personnes à mobilité réduite et, par le fait même, considèrent qu'il s'agit d'une dérogation majeure.



PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

À la suite de ces interventions, le conseil convient de reporter ce point à une prochaine séance.

**190318-18**     **PROLONGATION DE DÉLAI - DÉROGATIONS MINEURES DM 2018-012 ET DM 2018-032 POUR LE 1579, RUE MONTARVILLE**

Il est PROPOSÉ par Jacques Bédard, APPUYÉ par Vincent Fortier, et RÉSOLU de prolonger de quatre (4) mois, à savoir au 14 septembre 2019, le délai pour l'application des dérogations mineures DM 2018-012 et DM 2018-032 pour le projet de construction d'un bâtiment de trois (3) étages au 1579, rue Montarville, tel que prévu aux résolutions du conseil portant les numéros 180514-16 et 180514-17.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**190318-19**     **APPROBATION DE LA LISTE DES DEMANDES DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)**

Il est PROPOSÉ par Jacques Bédard, APPUYÉ par Caroline Cossette, et RÉSOLU d'approuver les recommandations du comité consultatif d'urbanisme relativement aux demandes de PIIA mentionnées à la liste ci-jointe, et ce, aux conditions énumérées à la résolution de celui-ci adoptée pour chacun de ces dossiers suivants:

- La demande de **PIIA 2018-0158** pour la construction d'un bâtiment résidentiel de deux (2) étages au 158, rue Lansdowne, conformément à la résolution 190220.12 du CCU;
- La demande de **PIIA 2019-004** pour l'installation de deux nouvelles enseignes murales au 750, boulevard des Promenades, conformément à la résolution 190220.13 du CCU;
- La demande de **PIIA 2019-009** pour la construction d'un bâtiment de services professionnels au 1060, rue Parent, sous réserve :
  - De présenter un plan d'aménagement paysager complet à une rencontre ultérieure aux fins d'approbation par le comité;
  - De camoufler visuellement les équipements mécaniques, électriques et de télécommunication sur un toit ou au sol des voies de circulation adjacentes;
  - De protéger l'aire du milieu humide avant le début des travaux par une clôture de chantier solidement fixée, et ce, pour toute la durée des travaux, conformément à la résolution 190220.14 du CCU;
- La demande de **PIIA 2019-010** pour l'aménagement paysager au 1340, rue René-Descartes, sous réserve :
  - De munir le stationnement et le pourtour du bâtiment d'un éclairage au moyen de capteur solaire, de détecteur de mouvement et des contrôleurs afin de diminuer l'intensité lumineuse à l'extérieur des heures d'opération;
  - De réaliser la conception et la construction des fosses de plantation pour les arbres situés à l'intérieur du stationnement selon la norme BNQ 3019-190/2013 intitulée « Lutte aux îlots de chaleur urbains – Aménagement des aires de stationnement – Guide à l'intention des concepteurs », conformément à la résolution 190220.15 du CCU;

**PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

- La demande de **PIIA 2019-015** pour la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel de deux (2) étages au 292, chemin De La Rabastalière Est, sous réserve d'identifier clairement les arbres à conserver et de les protéger par une clôture de protection avant l'émission du permis de construction, conformément à la résolution 190220.16 du CCU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**190318-20    APPROBATION DE LA PROMESSE D'ACHAT PRÉSENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ 11204777 INC. POUR LE LOT 2 114 766 ET UNE PARTIE DU LOT 2 614 541 - RUE JEAN-TALON (ÉCOPARC)**

---

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Caroline Cossette, et RÉSOLU d'approuver la promesse d'achat présentée par la société 11204777 Canada inc. pour le lot 2 114 766 et une partie du lot 2 614 541 - Rue Jean-Talon (Écoparc), pour un montant approximatif de 3 034 997,88 \$, et ce, aux conditions mentionnées à cette promesse intervenue entre les parties le 4 mars 2019; et

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la municipalité, l'acte de vente, le projet de lotissement et tout autre document afférent pour donner suite à cette promesse d'achat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**190318-21    AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN ACTE DE CESSION DE RUE - LOT 2 114 930**

---

Il est PROPOSÉ par Louise Dion, APPUYÉ par Vincent Fortier, et RÉSOLU d'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la municipalité, l'acte de cession du lot 2 114 930, étant une partie de l'assiette de la rue Parent, tel que préparé par M<sup>e</sup> Marc Legault, notaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**190318-22    ADOPTION DU GUIDE ARCHITECTURAL DU CENTRE-VILLE**

---

Il est PROPOSÉ par Marilou Alarie, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'adopter le guide intitulé « Guide architectural du centre-ville » du mois de décembre 2018, élaboré par la firme PROVENCHER\_ROY.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**190318-23    CRÉATION D'UN COMITÉ DE TRAVAIL - MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE DE L'HABITATION**

---

Il est PROPOSÉ par Vincent Fortier, APPUYÉ par Joël Boucher, et RÉSOLU de former un comité de travail pour assurer la mise en oeuvre de la Politique de l'habitation, constitué des personnes suivantes :

- Un représentant du comité consultatif d'urbanisme;
- Un représentant du comité logement Rive-Sud;
- Un représentant de l'Office municipal d'habitation de Longueuil;
- Mme Louise Fleischmann, membre active de divers organismes communautaires;

PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

- Un représentant de la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire;
- Un représentant de la Direction de l'urbanisme, de l'environnement et du développement durable;
- Un représentant du comité Milieu de vie, désigné par ce dernier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**190318-24 CRÉATION D'UN COMITÉ DE TRAVAIL - MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE VILLE NOURRICIÈRE**

---

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Caroline Cossette, et RÉSOLU de former un comité de travail pour assurer la mise en oeuvre de la Politique ville nourricière, constitué des personnes suivantes :

- Deux représentants de la Direction des travaux publics;
- Un représentant de la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire;
- Deux représentants de la Direction de l'urbanisme, de l'environnement et du développement durable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**190318-25 MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - REGROUPEMENT D'ACHAT EN COMMUN DE PRODUITS D'ASSURANCE POUR LES CYBER-RISQUES 2019-2024**

---

Il est PROPOSÉ par Jacques Bédard, APPUYÉ par Caroline Cossette, et RÉSOLU de se joindre au regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec et mandater celle-ci, en vue de l'octroi d'un contrat de produits d'assurance pour les cyber-risques pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2019 jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2024, conformément aux articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la municipalité, l'« ENTENTE de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun de produits d'assurance pour les cyber-risques »;

D'accepter qu'une municipalité qui ne participe pas présentement au regroupement, puisse demander, en cours de contrat, par résolution, son adhésion au présent regroupement à la condition que l'UMQ l'autorise et que la municipalité souhaitant se joindre au regroupement s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, aux frais requis par l'UMQ et au contrat d'assurances et au mandat du consultant, adjugés en conséquence; cette jonction ne devant pas se réaliser si elle dénature les principaux éléments de l'appel d'offres, du contrat ou du mandat en cause.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**190318-26 REJET DE SOUMISSION À LA SUITE DE L'APPEL D'OFFRES APP-SI-19-12 RELATIVEMENT AUX TRAVAUX DE MARQUAGE PONCTUEL DE CHAUSSÉES**

---

Il est PROPOSÉ par Louise Dion, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU de rejeter la soumission reçue à la suite de l'appel d'offres APP-SI-19-12 relativement aux travaux de marquage ponctuel de chaussées, en raison du prix obtenu excédant de façon significative l'estimation effectuée par la Direction des travaux publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**190318-27 ADOPTION DE LA CHARTE D'ÉQUIPE DU COMITÉ CONSULTATIF SUR LA MOBILITÉ (CCM)**

---

Il est PROPOSÉ par Jacques Bédard, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU d'adopter la charte d'équipe du comité consultatif sur la mobilité du mois de novembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**190318-28 MODIFICATION À LA PROCÉDURE DE TRAITEMENT DES REQUÊTES CONCERNANT LA CIRCULATION ET LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

---

Il est PROPOSÉ par Caroline Cossette, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU d'approuver les modifications apportées à la procédure de traitement des requêtes concernant la circulation et la sécurité routière, tel que révisée en février 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**190318-29 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE *RÈGLEMENT 2007-13 SUR L'UTILISATION DES PESTICIDES ET DES MATIÈRES FERTILISANTES* AFIN D'INTERDIRE L'UTILISATION DES NÉONICOTINOÏDES EN MILIEU URBAIN**

---

Le conseiller Vincent Fortier donne avis de motion d'un projet de règlement modifiant le *Règlement 2007-13 sur l'utilisation des pesticides et des matières fertilisantes* afin d'interdire l'utilisation des néonicotinoïdes en milieu urbain et en fait la présentation et le dépôt.

**190318-30 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AU TAUX DU DROIT DE MUTATION APPLICABLE AUX TRANSFERTS DONT LA BASE D'IMPOSITION EXCÈDE 750 000 \$**

---

Le conseiller Vincent Fortier donne avis de motion d'un projet de règlement relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 750 000 \$, et en fait la présentation et le dépôt.

**190318-31 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT (URB-Z2017-013) MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE URB-Z2017 - AJOUT DE L'USAGE « C9-04-03 - SERVICE D'ENTREPRENEUR EN MÉCANIQUE DU BÂTIMENT » - ZONE IA-583**

---

Le conseiller Vincent Fortier donne avis de motion d'un premier projet de règlement modifiant le *Règlement de zonage URB-Z2017* afin d'ajouter aux usages spécifiquement permis de la zone industrielle IA-583 l'usage « C9-04-03 Service d'entrepreneur en mécanique du bâtiment (électricité, plomberie, chauffage, ventilation, extincteur automatique, ascenseur, etc.) », et en fait la présentation et le dépôt.

**190318-32 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT URB-Z2017-013 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE URB-Z2017 - AJOUT DE L'USAGE « C9-04-03 SERVICE D'ENTREPRENEUR EN MÉCANIQUE DU BÂTIMENT » - ZONE IA-583**

---

Il est PROPOSÉ par Vincent Fortier, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU d'adopter le *Premier projet de règlement URB-Z2017-013 modifiant le Règlement de zonage URB-Z2017 afin d'ajouter aux usages spécifiquement permis de la zone industrielle IA-583, l'usage « C9-04-03 Service d'entrepreneur en mécanique du bâtiment (électricité, plomberie, chauffage, ventilation, extincteur automatique, ascenseur, etc.) »*, tel que présenté, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**190318-33 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-5 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES DE LA RUE MONTARVILLE ENTRE LE BOULEVARD SEIGNEURIAL ET LA RUE DES PEUPLIERS ET AUTORISANT UN EMPRUNT POUR EN DÉFRAYER LE COÛT**

---

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Vincent Fortier, et RÉSOLU d'adopter le *Règlement 2019-5 décrétant des travaux de reconstruction des infrastructures de la rue Montarville entre le boulevard Seigneurial et la rue des Peupliers et autorisant un emprunt pour en défrayer le coût*, tel que présenté, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**190318-34 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-6 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2017-12 SUR LA PRÉVENTION INCENDIE AFIN DE FIXER UNE NOUVELLE CAPACITÉ MAXIMALE D'UN RÉSERVOIR DE PROPANE POUR DES ACTIVITÉS DE NATURE COMMERCIALE, INSTITUTIONNELLE, INDUSTRIELLE**

---

Il est PROPOSÉ par Jacques Bédard, APPUYÉ par Vincent Fortier, et RÉSOLU d'adopter le *Règlement 2019-6 modifiant le Règlement 2017-12 sur la prévention incendie afin de fixer une nouvelle capacité maximale d'un réservoir de propane pour des activités de nature commerciale, institutionnelle ou industrielle*, tel que présenté, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**190318-35 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-7 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2017-17 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES DE LA RUE ET DE LA PLACE CICOT ET AUTORISANT UN EMPRUNT POUR EN DÉFRAYER LE COÛT AFIN D'Y MODIFIER LE BASSIN**

---

Il est PROPOSÉ par Caroline Cossette, APPUYÉ par Vincent Fortier, et RÉSOLU d'adopter le *Règlement 2019-7 modifiant le Règlement 2017-17 décrétant des travaux de reconstruction des infrastructures de la rue et de la place Cicot et autorisant un emprunt pour en défrayer le coût afin d'y modifier le bassin de taxation*, tel que présenté, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**190318-36 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-8 DÉCRÉTANT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS NÉCESSAIRES À LA RÉALISATION DE PROJETS INSCRITS AU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2019-2020-2021 ET DE DIVERSES AUTRES ÉTUDES ET AUTORISANT UN EMPRUNT**

---

Il est PROPOSÉ par Caroline Cossette, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU d'adopter le *Règlement 2019-8 décrétant des honoraires professionnels nécessaires à la réalisation de projets inscrits au Programme triennal d'immobilisations 2019-2020-2021 et de diverses autres études et autorisant un emprunt pour en défrayer le coût*, tel que présenté, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**190318-37 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-9 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT AFIN DE DÉFRAYER LES FRAIS DE REFINANCEMENT POUR L'ANNÉE 2019**

---

Il est PROPOSÉ par Jacques Bédard, APPUYÉ par Vincent Fortier, et RÉSOLU d'adopter le *Règlement 2019-9 décrétant un emprunt afin de défrayer les frais de refinancement pour l'année 2019*, tel que présenté, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**190318-38 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2018-7 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE NOTAMMENT AFIN D'AJOUTER DES PRÉCISIONS SUR LA GESTION DES PLAINTES ET SUR CERTAINS TYPES DE CONTRAT FAISANT L'OBJET D'EXCEPTIONS**

---

Il est PROPOSÉ par Caroline Cossette, APPUYÉ par Vincent Fortier, et RÉSOLU d'adopter le *Règlement 2019-10 modifiant le Règlement 2018-7 sur la gestion contractuelle notamment afin d'ajouter des précisions sur la gestion des plaintes et sur certains types de contrat faisant l'objet d'exceptions au processus d'appel d'offres sur invitation*, tel que présenté, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**190318-39** **ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2018-6 DÉLÉGUANT À CERTAINS EMPLOYÉS LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET D'APPROUVER OU D'ADJUGER DES CONTRATS EN CE QUI A TRAIT AUX POUVOIRS DÉLÉGUÉS AU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Il est PROPOSÉ par Louise Dion, APPUYÉ par Vincent Fortier, et RÉSOLU d'adopter le *Règlement 2019-11 modifiant le Règlement 2018-6 déléguant à certains employés le pouvoir d'autoriser des dépenses et d'approuver ou d'adjuger des contrats en ce qui a trait aux pouvoirs délégués au directeur général*, tel que présenté, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RAPPORT DU MAIRE CONCERNANT LES DÉCISIONS PRISES LORS DE LA DERNIÈRE SÉANCE D'AGGLOMÉRATION DU 21 FÉVRIER 2019, LE CAS ÉCHÉANT - AUCUN**

**190318-40** **SUJETS À L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE L'AGGLOMÉRATION DU 21 MARS 2019**

Il est PROPOSÉ par Vincent Fortier, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'exprimer l'orientation suivante relativement aux sujets énumérés à la séance ordinaire du conseil d'agglomération devant se tenir le jeudi 21 mars 2019 :

Sujets	Orientation		
	Favorable	Défavorable	Commentaires
CA-190321-2.1 Mandats spécifiques aux commissions du conseil d'agglomération pour l'année 2019 (SD-2019-0144)	X		
CA-190321-2.2 Approbation des priorités et politiques d'intervention 2019-2020 du Fonds de développement des territoires (SD-2019-0676)	X		
CA-190321-2.3 Désignation d'un membre indépendant au sein du conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain (SD-2018-4149)	X		

PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

<p>CA-190321-4.1 Emprunt au fonds de roulement de l'agglomération pour l'acquisition d'équipements motorisés et roulants pour l'année 2019 (SD-2019-0126)</p>	X		
<p>CA-190321-4.2 Octroi d'une aide financière à Développement économique de l'agglomération de Longueuil dans le cadre de l'entente de délégation du Fonds de développement des territoires (SD-2019-0246)</p>	X		
<p>CA-190321-4.3 Demande d'aide financière au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) sous-volet 1.1 - Études préliminaires et plans et devis, pour les études des systèmes d'approvisionnement en eau brute et des réservoirs d'eau potable (SD-2019-0612)</p>	X		
<p>CA-190321-4.4 Demande d'aide financière au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) sous-volet 1.2 - Réalisation des travaux, pour la mise à niveau du système de régulation de la station de pompage Lafrance (SD-2019-0582)</p>	X		



PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

CA-190321-4.5 Appropriation d'une somme à même le surplus non affecté de l'agglomération de Longueuil (SD-2019-0480)	X		
CA-190321-4.6 Autorisation des virements budgétaires apparaissant sur la liste du 14 février 2019 préparée par la Direction des finances (SD-2019-0485)	X		
CA-190321-5.1 Entérinement de la lettre d'entente intervenue entre la Ville, la Fraternité des policiers et policières de la Ville de Longueuil inc. et l'employé numéro 026831 (SD-2019-0282)	X		
CA-190321-5.2 Approbation de lettres d'ententes à intervenir entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 307 (salariés cols bleus) concernant la prolongation de la convention collective échu au 31 décembre 2015 et les modifications à apporter aux Régimes de retraite dans le cadre de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (SD-2019-0771)	X		
CA-190321-6.1 Adjudication du contrat APP-18-329 (ÉQ-18-59) pour l'acquisition de six minifourgonnettes et de deux multisegments utilitaires (SD-2019-0214)	X		

PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

<p>CA-190321-6.2 Adjudication du contrat APP-18-282 (2018-PAR-668) pour l'exécution de travaux de décontamination des sols et de l'eau souterraine à l'arrière du bâtiment situé au 699, boulevard Curé-Poirier Ouest et affectation d'une somme en provenance du poste budgétaire réserve statutaire d'agglomération (SD-2019-0139)</p>	X		
<p>CA-190321-6.4 Dépassement des coûts autorisés au contrat-cadre APP-14-270 (2015-GEN-300) pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la préparation des plans et devis, la réalisation d'études préliminaires et la surveillance de divers travaux à être réalisés dans le cadre des programmes triennaux d'immobilisation, requis pour les motifs invoqués au sommaire décisionnel SD-2018-4175 (SD-2018-4175)</p>	X		
<p>CA-190321-6.6 Entérinement de la prolongation du mandat au Centre de services partagés du Québec pour la fourniture de services de mobilité cellulaire pour et au nom de la Ville (SD-2019-0394)</p>	X		
<p>CA-190321-6.7 Modification de la résolution CA-181115-6.5 (SD-2019-0398)</p>	X		

PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

<p>CA-190321-6.8 Autorisation d'une dépense au contrat cadre APP-16-209 (2016-GEN-303) pour la fourniture de services professionnels d'études géotechniques et de caractérisation environnementale des matériaux dans le cadre de projets des programmes triennaux d'immobilisations, requise pour l'exécution de travaux de décontamination des sols et de l'eau souterraine à l'arrière du bâtiment situé au 699, boulevard Curé-Poirier Ouest (SD-2019-0430)</p>	X		
<p>CA-190321-6.9 Octroi d'un contrat pour la fourniture d'éléments filtrants pour le Centre d'épuration Rive-Sud (SD-2019-0445)</p>			<p>En vertu de l'article 118.9 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, la compétence exclusive de la Ville de Longueuil en matière d'assainissement des eaux ne s'applique pas sur le territoire de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville.</p>
<p>CA-190321-6.11 Adjudication du contrat APP-19-007 (2018-GEN-628) pour la fourniture et l'installation d'un débitmètre et d'un panneau de contrôles pour le nouveau point de mesure d'eau potable sur le boulevard de Mortagne (SD-2019-0476)</p>	X		
<p>CA-190321-6.12 Adjudication du contrat cadre APP-18-229 pour la fourniture de services professionnels en technologie de l'information pour des développeurs (SD-2019-0498)</p>	X		

PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

CA-190321-8.1 Adoption du Règlement CA-2018-290 prévoyant le paiement d'une indemnité à toute personne qui subit un préjudice matériel en raison de l'exercice de ses fonctions de membre du conseil, de fonctionnaire ou d'employé de la Ville (SD-2019-0281)	X		
CA-190321-8.10 Adoption du Règlement CA-2019-293 ordonnant des travaux de réparation de la conduite maîtresse d'aqueduc située dans la rue Riverside à Saint-Lambert et décrétant, à cette fin et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt (SD-2019-0295)	X		
CA-190321-8.11 Adoption du Règlement CA-2019-297 décrétant un emprunt pour le paiement des honoraires professionnels pour la réalisation d'études et de plans directeurs relativement à la gestion des eaux (SD-2019-0520)	X		
CA-190321-8.13 Approbation de l'entente de services à intervenir entre la Ville et la Table de concertation des préfets de la Montérégie concernant la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales pour le territoire de l'agglomération de Longueuil (SD-2019-0330)	X		
CA-190321-8.14 Approbation des Règlements L-92, L-93 et L-94 adoptés par le conseil d'administration du Réseau de transport de Longueuil (SD-2019-0552)	X		

PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

CA-190321-8.15 Approbation d'une entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire pour la réalisation de projets structurants 2018-2021 en Montérégie (SD-2019-0581)	X		
CA-190321-8.16 Approbation de l'entente de partenariat à intervenir entre la Ville et la Commission scolaire Marie-Victorin portant sur la réussite éducative (SD-2019-0583)	X		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Lors de cette période, les questions ont porté sur les sujets suivants :

- Politique ville nourricière et jardins collectifs (partage) et création d'un groupe pour ceux-ci;
- Éclairage de rues au DEL - Demande d'information et d'expertise auprès de la Ville de Mégantic et choix de l'éclairage et de rues pour son installation / Lettre de convocation pour la tenue d'une réunion sur la circulation de transit dans le secteur du Sommet-Trinité et demande de renseignement auprès des Travaux publics;
- Installation d'une minuterie à titre indicatif pour la période de questions des citoyens - Demande de ne pas interrompre les citoyens qui se présentent au micro lors de la période de questions - Déficit de démocratie - Semble avoir une lacune quant à l'écoute des citoyens dans la consultation publique et participative - Vérification de l'acceptabilité sociale de la part des élus / Changement de représentants de la municipalité au sein de divers comités de l'agglomération / Coûts additionnels pour l'implantation du transport collectif comme celui du train électrique et demande aux élus de partager l'information véhiculée dans les commissions dès qu'elle est connue afin que les citoyens puissent faire leurs représentations auprès des autorités, le cas échéant;
- Échéancier pour l'adoption d'une politique sur le soutien communautaire.

**PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

Les interventions ont porté sur les sujets suivants :

- Tenue du souper annuel de la Fondation du Club Richelieu pour venir en aide aux jeunes contre le suicide le 28 mars (le conseiller Joël Boucher);

*Le conseiller Joël Boucher quitte son siège à 21 h 50.*

- Article paru dans le journal Les Versants sur les motifs du départ du directeur général attribués à sa santé invoqués par le maire et blâme envers ce dernier - Avis de grève des employés cols blancs et autres problèmes à la Ville tributaires des mauvaises décisions prises par le maire (le conseiller Jacques Bédard);
- Mot de remerciement aux citoyens ayant participé au sondage en ligne sur l'élaboration d'une politique sur la participation publique, compilation des résultats par l'Institut du Nouveau Monde, élaboration d'un projet par l'INM, consultation et recommandations de celui-ci par le CCEG et consultation de la population sur ce projet - Consultations tenues par la municipalité et participation des citoyens dans le cadre de plusieurs projets municipaux - Meilleure participation des citoyens, bilans, mesures innovantes, concertation à développer et à mettre en place pour changer les mœurs / Participation des membres du conseil au sein des divers comités de la Ville - Le rôle et l'approche intègres au sein des comités - Évolution de la participation des conseillers de l'opposition à divers comités et commissions (le conseiller Vincent Fortier);
- Difficulté au sein du conseil - Se joint à la voix du conseiller Jacques Bédard pour dénoncer ce qui se passe au sein de la municipalité et mot de remerciement au directeur général pour son apport et accompagnement dans le cadre de son nouveau rôle à titre de conseillère municipale – Manque de leadership au sein du conseil – Manque d'efficacité dans la gestion et prise de décisions pour orienter le conseil dans la bonne direction – Interrogation quant à son échancier pour agir en vue de rectifier la situation (la conseillère Caroline Cossette);
- Sensible aux interventions de monsieur Moquin sur la cause du départ du directeur général n'étant pas attribuables aux conseillers et refus du maire de faire la lecture de sa lettre de démission / Sondage sur la consultation publique et citoyens se disant favorables à la consultation publique / Invitation à l'exposition des œuvres des artistes Guillaume Choquette et d'Alicia Spinelli devant se tenir au Vieux Presbytère du 17 mars au 5 mai / Mot de remerciement au directeur général pour ses services et son professionnalisme (la conseillère Marilou Alarie);
- Manque de leadership du maire, prises de décisions et solutions avancées trop coûteuses pour les citoyens / Déneigement qui ne rencontre pas les attentes des citoyens, recherche de nouvelles façons pour déneiger et révision de la politique actuelle (la conseillère Louise Dion);
- Politique ville nourricière portant sur l'aménagement des jardins collectifs et non communautaires - Stratégie sur l'interdiction d'utiliser des produits nocifs énumérés dans le règlement sur l'utilisation de pesticides / Annonce du premier « plugin » à Saint-Bruno le 22 avril - Mouvement collectif pour ramasser les débris dans les endroits publics - Déploie les interventions des conseillers Bédard et Cossette – Devoir de travailler conjointement et non en confrontation (la conseillère Isabelle Bérubé);

**PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

- Confidentialité des discussions lors de comité plénier – Dénonciation des fuites dans le journal local pendant le dernier plénier tenu à huis clos / Fausseté rapportée quant aux motifs du départ du directeur général pour des raisons de santé – Prérogative du directeur général de rendre sa lettre de démission publique / Journée internationale de la langue française - Adoption d'un manifeste de la langue française – Tenue de franco fête du 11 au 24 mars pour sensibiliser la population à la protection de la langue – Avis de grève des employés cols blancs et mandat de grève connu par le dépôt d'une lettre du syndicat aujourd'hui / Tenue du déjeuner du maire le samedi 23 mars sous les thèmes de règlements d'emprunt et dette de la municipalité / Mise au point sur le rôle et pouvoirs du maire et intention de rester en poste malgré l'invitation insistante de quelques personnes de le laisser – Pouvoirs du conseil ne pouvant minimiser ses pouvoirs et responsabilité / Embauche d'un consultant pour effectuer une consolidation d'équipe et désamorcer la situation – Solutions à trouver collectivement au sein du conseil pour le bénéfice des citoyens (le maire Martin Murray).

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

Le maire déclare la levée de la séance à 22 h 01.

Le maire,

La greffière,

---

Martin Murray

---

Lucie Tousignant